

Rapport d'Orientation Budgétaire

Exercice 2018



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Mardi 17 octobre 2017 - 14h30

Espace Malraux à Joué-lès-Tours



GLOSSAIRE

AMI :	Appel à Manifestation d'Intérêt
AMOA :	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
AO :	Appel d'Offres
AODE :	Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (électricité - gaz)
AP/CP :	Autorisation de Programme / Crédits de paiements
BP :	Budget Primitif
BS :	Budget Supplémentaire
B/I :	Bénéfice sur Investissement
DGFIP :	Direction Générale des Finances Publiques
ENR :	Énergies Renouvelables
FNCCR :	Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
GED :	Gestion Électronique des Documents
PCRS :	Plan Corps de Rues Simplifié
PEC :	Pôle Énergie Centre (Entente interdépartementale des syndicats d'énergie du 18, 28, 36 et 37)
SAEML :	Société Anonyme d'Économie Mixte Locale
TCCFE :	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite "Loi NOTRE" a créé le "Rapport d'orientations Budgétaires" (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Selon ce texte, inséré à l'article L2312-1 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette.

L'article D2312-3 du CGCT vient préciser pour la présentation de la structure qu'elle doit comporter une présentation de l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Dans le cadre de son débat d'orientation budgétaire, le SIEIL s'est toujours attaché à une présentation exhaustive de ses dépenses et recettes par compétences tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le présent rapport s'attachera à présenter conformément aux règles de la comptabilité publique les engagements financiers du SIEIL mais aussi les orientations stratégiques structurantes qui sont le fruit du travail des élus et des services du SIEIL à vos côtés depuis 80 ans !

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour ses communes adhérentes, le SIEIL a fait le choix au travers de ses orientations pour l'année 2018 de maintenir son soutien financier à l'investissement, et par conséquent à la préservation de l'économie locale.

Le SIEIL maintient ses participations sur les travaux d'électricité et a revalorisé sa participation pour les communes adhérentes à sa compétence "éclairage public". Il s'engage durablement dans le projet PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) et ses applications sur le système d'information géographique existant, avec pour objectif de doter nos communes d'une base de données urbaine à la hauteur des enjeux du Big Data et des nouveaux réseaux communicants de demain.

Le SIEIL participe également aux côtés du Conseil départemental au projet de déploiement numérique.

Fort de ses compétences "énergétiques", le SIEIL continuera en 2018 sa réflexion autour de la transition énergétique avec ses partenaires locaux, tels que l'agence locale de l'énergie, l'ADAC et le CAUE, au travers de ses fonds de concours.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Le Président du SIEIL - Jean-Luc DUPONT

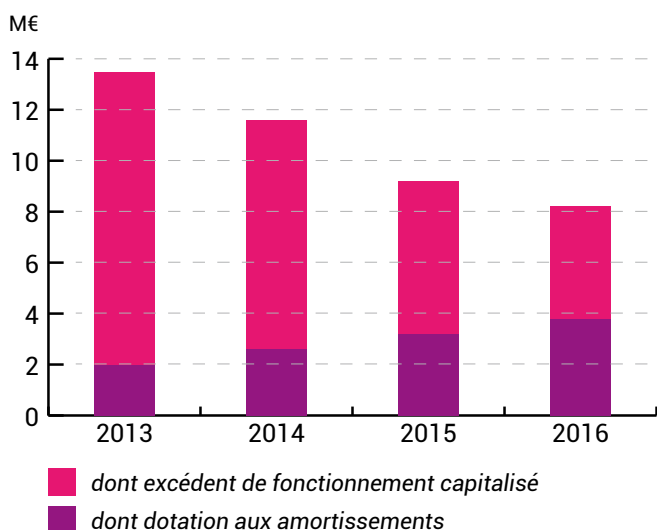
Et ses vice-Présidents : Fabrice BOIGARD, premier vice-Président, Catherine CÔME (communication), Michel GASIOROWSKI (Electricité), Antoine TRYSTRAM (Electricité), Jackie MATHEVET (Eclairage public),

*Serge CANADELL (Environnement), Gérard MARTELLIERE (Gaz), Francis BAISSON (SIG),
Délégation spéciale à un membre du Bureau : Philippe BEHAEGEL (Communications électroniques).*

ÉTUDE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2013-2016

Les indicateurs ci-dessous ont vocation à présenter la situation financière du SIEIL de 2013 à 2016.

L'AUTOFINANCEMENT



L'autofinancement (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) est en diminution depuis 2015.

Deux événements expliquent cette baisse de la capacité d'autofinancement du SIEIL :

- depuis 2016, les participations des collectivités aux travaux réalisés sont imputées en section d'investissement. Les recettes de fonctionnement sont donc en diminution alors que le niveau des dépenses de fonctionnement reste stable.
- en 2015, une écriture exceptionnelle relative au contentieux avec Enedis pour le R2 a également diminué l'autofinancement sur cet exercice.

Malgré cette baisse, la capacité d'autofinancement du SIEIL est favorable depuis 2013. En outre, il convient de noter une part de plus en plus importante des amortissements réalisés par le SIEIL sur son patrimoine.

RÉSULTAT ET FONDS DE ROULEMENT

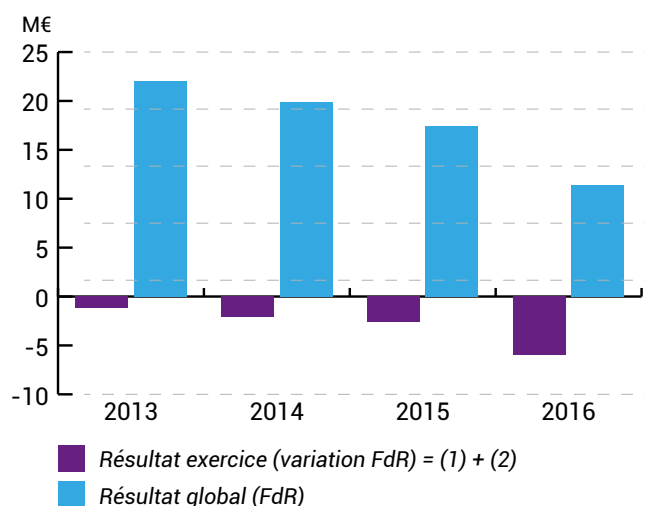
Le résultat global peut être assimilé au fonds de roulement au 31/12/N.

Si ce dernier est positif sur toute la période 2013-2016 (représentant 11,37 M d'€ en 2016), on observe une diminution en valeur. En outre, le résultat de l'exercice, assimilé à la variation du fonds de roulement, est négatif depuis 2012.

Si le résultat de la section de fonctionnement est positif (cf. § sur l'autofinancement), les recettes propres d'investissement ne permettent pas de couvrir les dépenses réelles d'investissement (en hausse depuis 2013 - cf. § sur les dépenses d'investissement). Par conséquent, le fonds de roulement est prélevé chaque année (5,98 M d'€ en 2016).

A noter que les exercices 2013 et 2014 sont exceptionnels en recettes étant donné que la redevance dite R2 versée par Enedis a fait l'objet d'un contentieux (représentant près de 1,6 M d'€). Par ailleurs, pour l'exercice 2016, les appels de fonds au FACÉ, pour un montant d'environ 6 M d'€ n'ont pu être titrés en totalité.

Toutes ces recettes seront perçues, augmentant le résultat de l'exercice 2017.



DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

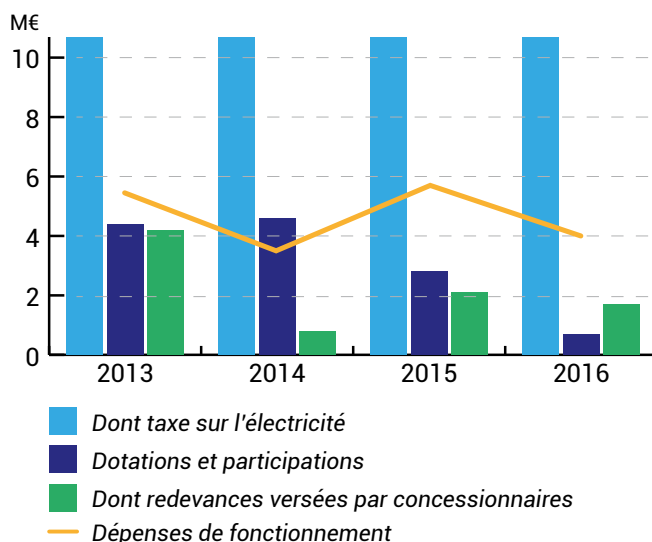
► La typologie des produits de fonctionnement du SIEIL ne varie pas depuis 2011. La Taxe Communale de Consommation Finale sur l'Electricité (TCCFE) représente en 2016 près de 80% des recettes.

Comme évoqué précédemment, le poste des participations des collectivités, (transféré en section d'investissement dès 2016) diminue et est désormais constitué uniquement des cotisations relatives au transfert de la compétence Eclairage Public.

Enfin, les redevances versées par les concessionnaires (Enedis et compétence GAZ) sont en légère diminution entre 2015 et 2016, sachant qu'en 2014, aucun titre n'avait été émis auprès d'Enedis.

► Hors dépenses exceptionnelles, la structure des dépenses de fonctionnement reste stable depuis 2013. En moyenne, les dépenses de personnel représentent 40 % et les charges à caractère général 37%.

A noter que les dépenses de fonctionnement ne représentent en moyenne que 18 % de l'ensemble des dépenses réelles du SIEIL.



DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

► Les recettes d'investissement évoluent en lien avec les ajustements comptables réalisés en 2016 (imputation des participations des personnes privées en section d'investissement).

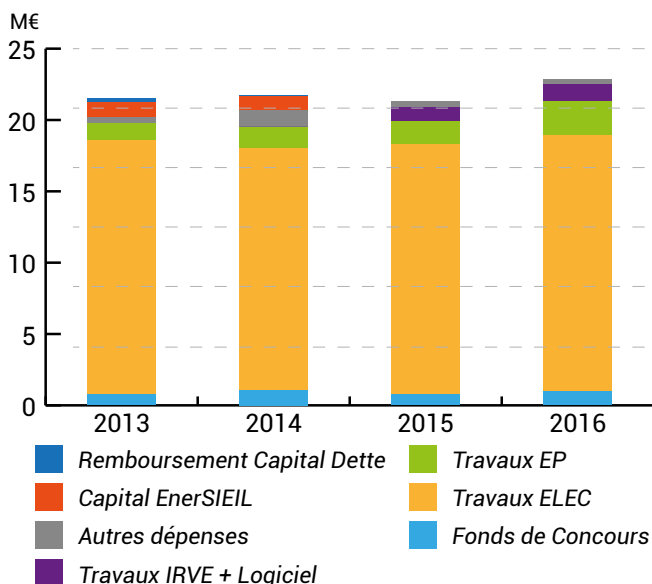
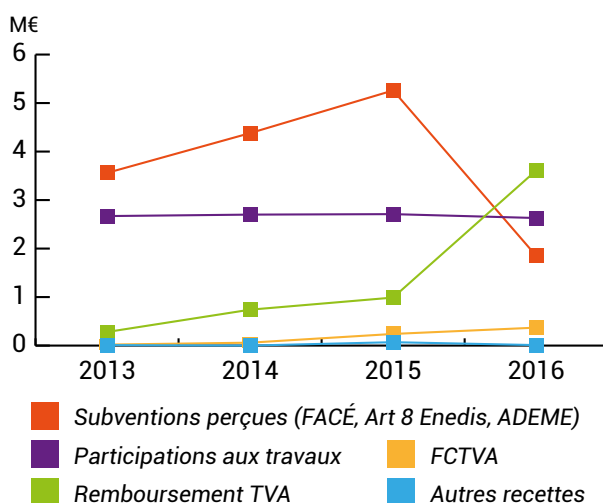
Il convient également de noter une diminution des recettes du FACÉ (expliqué précédemment), dont le rattrapage aura lieu sur l'exercice 2017.

Enfin, le FCTVA est en hausse depuis 2013, s'expliquant notamment par les travaux réalisés par le SIEIL au titre de l'Eclairage Public depuis quelques années (le montant de FCTVA perçu en N est assis sur les investissements réalisés en N-1).

► La structure des dépenses d'investissement est principalement composée des travaux réalisés par le SIEIL en terme d'Electricité. Les fonds de concours versés par le SIEIL à ses communes membres sont stables.

En 2016, l'augmentation des dépenses d'investissement s'explique notamment par les travaux réalisés en Eclairage Public et le programme de création des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.

Enfin, depuis 2015, le SIEIL est totalement désendetté.



NOUVEAUTÉS BUDGÉTAIRES POUR 2018

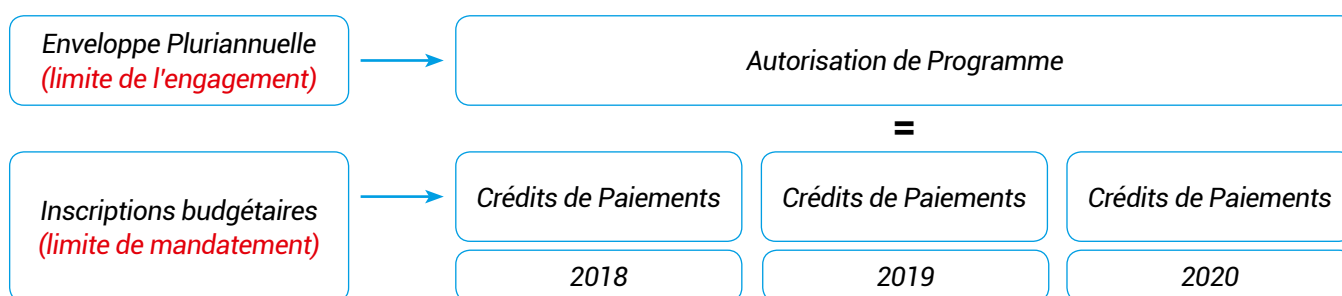
La mise en place d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) dès 2018.

Si la mise en place d'Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP) nécessite d'adapter son organisation à cet outil de gestion, réglementé par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce dispositif permet, tout en respectant les principes budgétaires, d'optimiser les inscriptions budgétaires, grâce à un suivi pluriannuel régulier et transparent.

Le SIEIL vote chaque année, pour les travaux et les fonds de concours versés des compétences Electricité et Eclairage Public, des programmes dont le mandatement s'étale sur trois années.

Cette pratique a pour traduction budgétaire l'inscription de la totalité de ces programmes en N, puis le report des crédits non mandatés au 31/12/N en N+1 et N+2.

Réglementées par les articles L2311-3 ; R2311-9 et L1612-1 du CGCT, les AP/CP permettent de rendre compatibles les problématiques de gestion budgétaire et les principes de la comptabilité publique des collectivités territoriales.



Ainsi, les principes d'annualité et de sincérité budgétaires, qui prévoient que les inscriptions au budget correspondent aux réalisations de l'exercice, sont respectés.

- Les inscriptions budgétaires pour chaque exercice correspondront aux crédits de paiements délibérés par le Comité syndical.
- La sincérité budgétaire permettra de réduire les restes à réaliser en révisant à chaque fin d'exercice la répartition financière des crédits de paiements.

La mise en place des AP/CP permet :

- une gestion interne et pluriannuelle, déjà présente au SIEIL, mais renforcée à travers des tableaux de suivi présentés aux organes délibérants du SIEIL,
- un suivi pluriannuel et transparent à travers l'obligation de délibération distincte du Comité syndical à chaque création et actualisation des AP/CP,
- la réduction des restes à réaliser (pour les programmes des compétences Electricité et Eclairage Public).

Ainsi, il sera proposé au Comité syndical l'adoption et la délibération d'un règlement budgétaire et financier encadrant la mise en place des AP/CP au SIEIL, caractérisé notamment par :

- un suivi en dépenses et en recettes d'investissement,
- un vote pour une durée de trois années,
- une autorisation de programme sera caractérisée par sa compétence (Eclairage Public / Electricité) et le type de dépenses (Travaux sur les réseaux / Fonds de Concours).

NB : les programmes votés pour les années 2016 et 2017 seront également suivis en AP/CP à partir de 2018.

TYPOLOGIE DES AP/CP DU SIEIL			
COMPÉTENCE	TYPE	PROPOSITION NOM	PROGRAMMES
ÉLECTRICITÉ	Travaux	Travaux ELEC - Année	AB + AR + C + CH + E + EF + G + GE + LN + LT + R + RP + RS + S + SC + T
	Fonds de concours	Fonds de concours ELEC - Année	DO + TN + TT
ÉCLAIRAGE PUBLIC	Travaux	Travaux EP - Année	AM + CT + W + WS + X + Y + Z
	Fonds de concours	Fonds de concours EP - Année	EP + ILL + LVM

Illustration budgétaire

Exemple chiffré : dépenses de travaux sur les réseaux d'électricité

	DÉPENSES			
	Montant du PROGRAMME	Mandaté N	Mandaté N+1	Mandaté N+2
Programme 2018	19 756 000,00	9 125 000,00 €	9 945 000,00 €	686 000,00 €
Programme 2017	22 251 400,00	10 059 000,00 €	11 422 000,00 €	770 400,00 €
Programme 2016	19 659 500,00	8 643 000,00 €	10 306 000,00 €	710 500,00 €

	RECETTES			
	Montant du PROGRAMME	Mandaté N	Mandaté N+1	Mandaté N+2
Programme 2018	7 561 000,00	2 630 900,00 €	3 556 550,00 €	1 373 550,00 €
Programme 2017	8 887 000,00	2 956 000,00 €	4 209 500,00 €	1 721 500,00 €
Programme 2016	8 217 000,00	2 808 900,00 €	3 875 900,00 €	1 532 200,00 €

Présentation hors AP/CP

	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	
	BP 2018 + BS 2018	Restes à réaliser 2017
Dépenses	19 756 000,00 €	12 902 400,00 €
Recettes	7 561 000,00 €	7 463 200,00 €
Solde (D-R)	12 195 000,00 €	5 439 200,00 €
	17 634 200,00 €	

Présentation avec AP/CP

	INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	
	BP 2018	Restes à réaliser 2017
Dépenses	21 257 000,00 €	
Recettes	8 372 600,00 €	
Solde (D-R)	12 884 400,00 €	-
	12 884 400,00 €	

La mise en place des AP/CP permet en terme d'équilibre budgétaire, d'inscrire les besoins à venir sur l'exercice (respect du principe de sincérité et d'annualité budgétaire), en favorisant l'équilibre global du budget. En effet, dans cet exemple, le solde des inscriptions budgétaires est minoré de 4 749 800 € grâce à la mise en place des AP/CP (17 634 200 € - 12 884 400 €).

Création d'un nouveau budget annexe pour le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La mise en place du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le territoire de l'Indre-et-Loire sera assuré par le SIEIL, qui investira dès 2018 pour se doter du matériel et des ressources humaines nécessaires à la constitution de ce référentiel.

Ce dernier pouvant être consulté et utilisé par les membres du SIEIL mais également d'autres entités (publiques ou privées), il a été décidé d'isoler les flux de dépenses et de recettes de ce service dans un budget annexe.

Ce budget sera voté sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial, soumis à l'instruction de la M4 (plan comptable des SPIC), géré HT (la TVA collectée et déductible sera déclarée aux services fiscaux) et sera soumis à l'autonomie financière (ce budget annexe devra s'équilibrer sans apport du budget principal).

La présentation en page 8 du présent document vous présentera l'équilibre de 2018 à 2020 de ce budget annexe, étant précisé que le principal poste à savoir le coût d'acquisition du matériel de relevé topographique sera financé par un emprunt, dont le capital pourra être remboursé en moins de 15 ans (conditions à déterminer lors de la consultation bancaire).

PRÉSENTATION ET RAPPEL DES RÈGLES BUDGÉTAIRES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L. 2312-1, L. 2313-1 et L.5211-36), le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire doit organiser un débat sur les orientations budgétaires générales du budget, ainsi que sur les engagements financiers pluriannuels.

En 2018, le SIEIL sera doté de 2 budgets, dont l'équilibre de chacun sera présenté séparément :

Pour le **Budget Principal** et pour chaque compétence, seront présentées :

- les orientations stratégiques pour chaque compétence,
- une présentation des crédits proposés au vote du Budget 2018, avec un rappel des crédits votés au Budget Primitif et Budget Supplémentaire de 2017,
- le cas échéant, une prospective pour les Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP).

Enfin, une synthèse de chacune de ces compétences pour le budget 2018 permettant de déterminer l'équilibre budgétaire et le besoin de financement conclura la présentation de ces orientations budgétaires.

Par ailleurs, pour le nouveau **budget annexe dit PCRS**, une prospective sur quatre années sera présentée.

Informations générales sur les éléments du budget

Fonctions retenues :

020	Administration générale de la collectivité locale
021	Assemblée locale
814	Eclairage Public
820	Aménagement urbain (Cartographie, Plan de Corps de Rue Simplifié)
93	Energie (Gaz, Electricité, Infrastructures de recharge, etc.)

Nature des votes formels pour les 2 budgets

Vote par nature et au niveau du chapitre assorti d'une présentation croisée par fonction

Section de fonctionnement = au chapitre

Section d'investissement = au chapitre

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En 2018, le budget pour l'administration générale du SIEIL reste constant par rapport à 2017. Le SIEIL poursuit sa démarche globale de dématérialisation via l'acquisition de logiciels (gestion électronique du courrier, parapheur et connecteurs adaptés). D'autre part, l'aménagement des nouveaux bureaux acquis au siège administratif est prévu.

Les dépenses générales diminuent et les recettes augmentent, notamment sous l'effet du transfert de patrimoine au budget annexe "PCRS".

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	3 044 000,00 €	3 043 000,00 €	-0,03%
INVESTISSEMENT	245 000,00 €	603 000,00 €	146%
Aménagements Bureaux	20 000,00 €	248 000,00 €	1140%
Mobilier et divers	20 000,00 €	30 000,00 €	50%
Acquisition Immobilière	30 000,00 €	-	-100%
Acquisition de logiciels / Dématérialisation	135 000,00 €	125 000,00 €	-7%
Versement d'avances forfaitaires (marchés publics)	-	150 000,00 €	n.s
Opération de régularisation comptable (annulation titres sur exercices antérieurs)	40 000,00 €	50 000,00 €	25%
FONCTIONNEMENT	2 799 000,00 €	2 440 000,00 €	-13%
Charges générales	780 000,00 €	744 000,00 €	-5%
Renouvellement Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	45 000,00 €	50 000,00 €	11%
Agence locale de l'énergie 37	60 000,00 €	60 000,00 €	0%
Coopération décentralisée (MALI, MADAGASCAR et BENIN)	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Autres subventions de fonctionnement (Cavités souterraines, coopération décentralisée, etc.)	12 000,00 €	15 000,00 €	25%
Reversement de Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	1 584 000,00 €	1 400 000,00 €	-12%
Cotisation FNCCR	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
Autres dépenses (exceptionnelles)	258 000,00 €	111 000,00 €	-57%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour BP 2018	Evolution en % BP 2018 / BP 2017
TOTAL RECETTES	12 181 000,00 €	12 836 000,00 €	5,38%
INVESTISSEMENT	50 000,00 €	1 206 000,00 €	n.s
FCTVA	50 000,00 €	50 000,00 €	0%
Transfert Patrimoine du Budget Principal au Budget annexe PCRS	-	1 006 000,00 €	n.s
Remboursement d'avances forfaitaires (marchés publics)	-	150 000,00 €	n.s
FONCTIONNEMENT	12 131 000,00 €	11 630 000,00 €	-4%
Redevances de concession (R1)	580 000,00 €	580 000,00 €	0%
Taxe Communale de Consommation Finale de l'Electricité	11 500 000,00 €	11 000 000,00 €	-4%
Autres recettes (exceptionnelles)	51 000,00 €	50 000,00 €	-2%

PERSONNEL

La présentation des charges de personnel ci-dessous inclue la refacturation du personnel affecté au budget annexe PCRS (montant égal en dépenses et en recettes). L'indice GVT (glissement vieillesse technicité) est évalué à 3% de la masse salariale pour 2018.

Par ailleurs, les recettes augmentent sous l'effet des mutualisations de certains de nos agents avec d'autres Syndicats d'Energies de la Région Centre-Val de Loire (archives et groupement d'achats d'énergies).

Le tableau des effectifs joint au dossier et mis à jour retrace les mutations constatées en 2017/2018.

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	2 434 000,00 €	2 575 000,00 €	5,79%
Rémunération du personnel	2 135 000,00 €	2 100 000,00 €	-2%
Personnel refacturé au budget PCRS	77 000,00 €	250 000,00 €	225%
Plan de formation des agents	30 000,00 €	40 000,00 €	33%
Indemnités des élus	84 000,00 €	84 000,00 €	0%
Plan de formation des élus	16 000,00 €	16 000,00 €	0%
CNAS	12 000,00 €	10 000,00 €	-17%
CNFPT	24 000,00 €	25 000,00 €	4%
Assurance statutaire	56 000,00 €	50 000,00 €	-11%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL RECETTES	16 200,00 €	307 000,00 €	1795,06%
Refacturation budget annexe PCRS	-	250 000,00 €	n.s
Mutualisation du poste Archives	8 200,00 €	11 000,00 €	34%
Mutualisation du poste Groupement d'Achat d'Energie	8 000,00 €	16 000,00 €	100%
Contrat Aidés	-	20 000,00 €	n.s
Atténuation de charges (remboursement Indemnités journalières, etc.)	-	10 000,00 €	n.s

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)	2 268 000,00 €
---	-----------------------

TABLEAU DES EFFECTIFS AU SIEIL au 1^{er} /10/2017

GRADE	CRÉE LE	SPÉCIFICITÉ	CATÉGORIE	POSTES POURVUS
FILIÈRE TECHNIQUE				
DGS - Ingénieur principal	13/03/92	Administration Générale	A	1
Directeur Services Techniques	13/10/11	Services techniques	A	1
Ingénieur	14/12/01 mod. 17/03/16	Responsable technique	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	12/12/96 mod. 10/06/08	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	28/09/06 mod.14/12/06	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	10/12/13	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 2 ^e classe	15/06/06 mod. 23/09/08	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	16/12/99 mod.17/03/16	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 2 ^e classe	15/06/06 mod. 25/03/10	Etudes et travaux	B	1
Technicien	13/10/09 mod. 25/03/10	Etudes et travaux	B	1
Technicien	13/10/09	Etudes et travaux	B	1
Agent de Maîtrise principal	17/06/97 mod. 13/06/17	Etudes et travaux	C	1
Adjoint technique principal de 2 ^{de} classe	23/09/08 mod. 13/06/17	Etudes et travaux	C	1
Adjoint technique de 2 ^{de} classe	23/09/08	Etudes et travaux	C	1
Technicien	17/06/97 mod.13/12/11	Etudes et travaux	B	1
Technicien	13/10/09	Etudes et travaux	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	17/06/97 mod. 10/06/08	Cartographie	B	1
Technicien principal 1 ^{re} classe	20/12/05 mod. 08/04/09	Gaz - HST	B	1
Technicien	13/10/09 mod.13/12/11	Eclairage public	B	1
Technicien	08/04/09 mod.13/12/11	Eclairage public	C	1
Technicien	20/03/15	Eclairage public	B	1
Adjoint technique	23/09/08	Eclairage public	C	1 (au 01/09/17)
Ingénieur	18/10/16	PCRS	A	1 (au 01/02/17)
FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Directrice Générale Adjointe	20/06/02	Administration Générale	A	1
Attaché	16/12/03 + 18/10/16	Contrôle communal	A	1
Attaché	18/10/2016	Finances	A	1
Rédacteur principal 1 ^{re} classe	14/12/07 mod. 18/10/16	Responsable RH	B	1
Rédacteur	14/12/07	Resp. Serv. Finances	B	1
Rédacteur	12/12/96 mod. 23/06/11	Finances	B	1 (jusqu'au 15/10/17)
Rédacteur	10/12/13	Communication	B	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{re} classe	15/3/91 mod. 11/12/08	Finances	C	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{de} classe	16/12/03 mod. 13/06/17	Finances	C	1 (au 01/07/17)
Adjoint Administratif territorial	17/06/97 mod. 16/12/03	Accueil - Secrétariat	C	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{de} classe	12/12/96 mod. 22/06/04 mod. 13/06/17	Sec.Dir.AG Contrôle com.	C	1 (au 01/07/17)
Adjoint Administratif territorial	17/06/97 mod. 14/12/04	Secrétariat Electrification	C	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{de} classe	17/12/98 mod. 13/06/17	Secrétariat Electrification	C	1 (au 01/07/17)
Adjoint Administratif territorial	14/12/01	Assistante technique	C	1
Adjoint Administratif territorial	22/03/11	Assistante technique	C	1
Adjoint Administratif territorial	20/03/15	Assistante maint. EP	C	1
Adjoint Administratif territorial	29/06/15	Archives	C	1
Adjoint Administratif territorial	13/10/09	Assistante technique	C	1 (au 01/10/17)
Adjoint Administratif territorial	13/10/09	Assistante technique	C	1 (au 01/10/17)
CONTRACTUELS				
Accroismt temp. Activité art.3-1	22/03/11	Secrétariat Général	C contractuel	1

ÉLECTRICITÉ

Le Bureau du SIEIL du 20 septembre 2017 a confirmé le maintien en 2018 des participations du SIEIL renforcées et qui sont présentées au Comité syndical du même jour. La mise en place des AP/CP a pour effet de diminuer l'inscription des crédits au BP 2018 pour les travaux de réseaux d'électricité de - 4% et pour les fonds de concours de - 16%. L'acquisition du nouveau logiciel de suivi des travaux, dont l'étude a été réalisée en 2017 est budgétée de nouveau en 2018. Le cahier des charges de la consultation sera proposé avant la fin de ce trimestre. Le contrôle du concessionnaire est renforcé notamment en lien avec la réalisation d'un bilan de fin de concession dans le cadre de la renégociation du cahier des charges (arrivé à terme en 2022) et les poses d'enregistreurs dédiés vers les usagers mal alimentés. Pour les recettes, la régularisation des sommes attendues au titre du FACÉ et du R2 auront lieu dès 2017. Par conséquent, les montants proposés en 2018 correspondent aux inscriptions prévues en AP/CP.

	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	23 051 400,00 €	21 970 500,00 €	-5%
INVESTISSEMENT	23 021 400,00 €	21 891 500,00 €	-5%
	<i>Sans AP/CP</i>	<i>Avec AP/CP</i>	
Total travaux électricité	22 251 400,00 €	21 257 500,00 €	-4%
- Tranche AB du CAS Facé (Renforcement)	2 574 000,00 €	2 492 000,00 €	-3%
- Tranche EF du CAS Facé (Extension)	1 716 000,00 €	1 663 000,00 €	-3%
- Tranche C du CAS Facé (Dissimulation)	1 038 000,00 €	922 000,00 €	-11%
- Programme S du CAS Facé (Sécurisation)	1 180 500,00 €	1 150 000,00 €	-3%
- Programme SC du CAS Facé (Sécurisation-résorption fils nus de faible section)	1 765 500,00 €	1 723 500,00 €	-2%
- Programme Article 8 (Dissimulation)	1 020 000,00 €	1 020 000,00 €	0%
- Programme R (Renforcement)	108 000,00 €	133 000,00 €	23%
- Programme RS (Résorption de fils nus)	510 000,00 €	500 000,00 €	-2%
- Programme G (Dissimulation)	4 530 000,00 €	4 457 000,00 €	-2%
- Programme E (Extensions)	2 850 000,00 €	2 802 000,00 €	-2%
- Programme T (Réseaux télécom)	2 600 000,00 €	2 254 000,00 €	-13%
- Programme RP (Réhabilitation Postes)	180 400,00 €	95 000,00 €	-47%
- Programme CH (Effacement postes de transformation cabines hautes)	604 000,00 €	630 000,00 €	4%
- Programme GE (Géolocalisation des ouvrages) (450 000 € sur 2 ans)	225 000,00 €	110 000,00 €	-51%
- Programme LN (EP lié à l'ER)	700 000,00 €	663 000,00 €	-5%
- Programme LT (EP lié à l'ER)	650 000,00 €	643 000,00 €	-1%
Total fonds de concours	340 000,00 €	284 000,00 €	-16%
- Fonds de concours effacement de réseaux (2041482 EFF)	10 000,00 €	-	-100%
- Fonds de concours déplacement d'ouvrage (2041482 DO)	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
- Fonds de concours tarifs jaunes (2041482 TJ)	10 000,00 €	-	-100%
- Fonds de concours lotissements ZU (2041482 LZU)	10 000,00 €	-	-100%
- Fonds de concours TT et TN (génie civil France Télécom)	300 000,00 €	274 000,00 €	-9%
Total autres dépenses	430 000,00 €	350 000,00 €	-19%
- Logiciel Suivi Travaux	350 000,00 €	350 000,00 €	0%
- Audit des réseaux	30 000,00 €	-	-100%
- Cartographie des réseaux	50 000,00 €	-	-100%
FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	79 000,00 €	163%
- Contrôle du concessionnaire	30 000,00 €	74 000,00 €	147%
- Autres dépenses	0,00 €	5 000,00 €	n.s
TOTAL RECETTES	17 904 681,52 €	12 540 100,00 €	-30%
INVESTISSEMENT (recettes gérées en AP/CP)	17 084 681,52 €	11 890 100,00 €	-30%
- CAS FACÉ	8 801 700,00 €	4 262 600,00 €	-52%
- Enedis - Art 8	340 000,00 €	340 000,00 €	0%
- Participation des Personnes Publiques et Privées	1 573 781,52 €	1 390 000,00 €	-12%
- Financement du programme T	2 600 000,00 €	2 380 000,00 €	-8%
Récupération de TVA	3 769 200,00 €	3 517 500,00 €	-7%
FONCTIONNEMENT	820 000,00 €	650 000,00 €	-21%
- Redevance R2 (part Electricité)	820 000,00 €	650 000,00 €	-21%
PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)		9 430 400,00 €	

Présentation en AP/CP

Une Autorisation de Programme (AP) est votée pour 3 années.

Il faut donc prendre en compte la ventilation des programmes votés pour les années 2016, 2017 et 2018.

Autorisation de programme relative aux travaux d'électricité

		DÉPENSES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Travaux Réseaux Electricité	Travaux Elec 2018	19 756 000,00 €	-	9 125 000,00 €	9 945 000,00 €	686 000,00 €
	Travaux Elec 2017	22 251 400,00 €	10 059 000,00 €	11 422 000,00 €	770 400,00 €	
	Travaux Elec 2016	19 659 500,00 €	18 949 000,00 €	710 500,00 €		
		61 666 900,00 €	29 008 000,00 €	21 257 500,00 €* 	10 715 400,00 €	686 000,00 €
		61 666 900,00 €				

		RECETTES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Travaux Réseaux Electricité	Travaux Elec 2018	7 561 000,00 €	-	2 630 900,00 €	3 556 550,00 €	1 373 550,00 €
	Travaux Elec 2017	8 887 000,00 €	2 956 300,00 €	4 209 500,00 €	1 721 200,00 €	
	Travaux Elec 2016	8 217 000,00 €	6 684 800,00 €	1 532 200,00 €		
		24 665 000,00 €	9 641 100,00 €	8 372 600,00 €* 	5 277 750,00 €	1 373 550,00 €
		24 665 000,00 €				

Autorisation de programme relative aux fonds de concours - Électricité

		DÉPENSES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Fonds de concours Electricité	Fonds Concours Elec 2018	260 000,00 €		134 000,00 €	101 000,00 €	25 000,00 €
	Fonds Concours Elec 2017	340 000,00 €	189 000,00 €	121 000,00 €	30 000,00 €	
	Fonds Concours Elec 2016	335 000,00 €	306 000,00 €	29 000,00 €		
		935 000,00 €	495 000,00 €	284 000,00 €* 	131 000,00 €	25 000,00 €
		935 000,00 €				

* Sommes inscrites au BP2018

* ce montant sera ajusté au moment du vote du CA 2017

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Les crédits inscrits en 2018 pour les travaux réalisés en Eclairage Public restent stables.

En fonctionnement, les dépenses augmentent de +23 %, en lien avec l'inscription de 400 000 € pour l'externalisation de l'exploitation des réseaux et l'adhésion de nouvelles communes.

Les recettes de cotisations (statutaire et maintenance) augmentent également sous l'effet du nombre d'adhésions à la hausse. Les subventions perçues au titre du TEPCV ne sont pas réinscrites en 2018. La mise en place d'une exploitation complète des réseaux transférés, la mise à jour de la cartographie et l'organisation des outils de suivi de la compétence "éclairage public" sont les priorités de l'année à venir.

	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	7 315 000,00 €	7 544 000,00 €	3,13%
INVESTISSEMENT	6 210 000,00 €	6 179 000,00 €	-0,50%
	Sans AP/CP	Avec AP/CP	
Total travaux gérés en AP/CP	5 260 000,00 €	5 159 000,00 €	-1,92%
- Programme contrôle technique des Installations (CT)	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
- Programme de renouvellement (W)	2 700 000,00 €	2 881 000,00 €	6,70%
- Programme modernisation des sources lumineuses (WS)	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00%
- Programme dissimulation (Y)	1 000 000,00 €	1 061 000,00 €	6,10%
- Programme extension (Z)	560 000,00 €	597 000,00 €	6,61%
- Assistance à maîtrise d'ouvrage Travaux neufs (AM)	380 000,00 €	-	-100,00%
Total travaux gérés hors AP/CP	220 000,00 €	250 000,00 €	13,64%
- Projet géolocalisation des Ouvrages EP	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
- Projets - mise en lumière	120 000,00 €	150 000,00 €	25,00%
Total fonds de concours	730 000,00 €	770 000,00 €	5,48%
- Fonds de concours aux collectivités EP	700 000,00 €	680 000,00 €	-2,86%
- Programme de remplacement lampes vapeur mercure LVM	-	28 000,00 €	n.s
- Fonds de concours Illuminations (ILL)	30 000,00 €	62 000,00 €	106,67%
FONCTIONNEMENT	1 105 000,00 €	1 365 000,00 €	23,53%
- Audit d'éclairage public (mise à jour)	50 000,00 €	-	-100,00%
- Maintenance curative (MC)	100 000,00 €	50 000,00 €	-50,00%
- Maintenance préventive (MP)	900 000,00 €	900 000,00 €	0,00%
- Maintenance informatique	5 000,00 €	10 000,00 €	100,00%
- Assistance technique à la maintenance et installation	50 000,00 €	-	-100,00%
- Exploitation des réseaux	-	400 000,00 €	n.s
- Autres	-	5 000,00 €	n.s
TOTAL RECETTES	3 041 100,00 €	2 782 000,00 €	-8,52%
INVESTISSEMENT	1 496 200,00 €	1 222 000,00 €	-18,33%
- Participations pour les travaux neufs	650 000,00 €	872 000,00 €	34,15%
- Participations pour lampes à Vapeur de Mercure	300 000,00 €	-	-100,00%
- Subvention versée dans le cadre du TEPCV	196 200,00 €	-	-100,00%
- FCTVA	350 000,00 €	350 000,00 €	0,00%
FONCTIONNEMENT	1 544 900,00 €	1 560 000,00 €	0,98%
- Cotisations statutaires (communes adhérentes)	80 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
- Cotisations maintenance (communes adhérentes)	884 900,00 €	900 000,00 €	1,71%
- Redevance R2 (part Éclairage Public)	580 000,00 €	580 000,00 €	0,00%
PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)		4 762 000,00 €	

Présentation en AP/CP

Une Autorisation de Programme (AP) est votée pour 3 années.

Il faut donc prendre en compte la ventilation des programmes votés pour les années 2016, 2017 et 2018.

Autorisation de programme relative aux travaux d'éclairage public

		DÉPENSES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Travaux Réseaux Eclairage Public	Travaux EP 2018	5 390 000,00 €	-	2 700 000,00 €	2 452 000,00 €	238 000,00 €
	Travaux EP 2017	5 380 000,00 €	2 885 000,00 €	2 282 000,00 €	213 000,00 €	
	Travaux EP 2016	4 256 000,00 €	4 079 000,00 €	177 000,00 €		
		15 026 000,00 €	6 964 000,00 €	5 159 000,00 €*	2 665 000,00 €	238 000,00 €
		15 026 000,00 €				

		RECETTES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Travaux Réseaux Eclairage Public	Travaux EP 2018	1 630 000,00 €		326 000,00 €	815 000,00 €	489 000,00 €
	Travaux EP 2017	726 000,00 €	145 000,00 €	363 000,00 €	218 000,00 €	
	Travaux EP 2016	612 000,00 €	429 000,00 €	183 000,00 €		
		2 968 000,00 €	574 000,00 €	872 000,00 €*	1 033 000,00 €	489 000,00 €
		2 968 000,00 €				

Autorisation de programme relative aux fonds de concours - Éclairage public

		DÉPENSES				
Type AP	Nom AP	Autorisation de Programme	Antériorité (estimation)*	Crédit Paiement 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020
Fonds de concours Eclairage Public	Fonds Concours 2018	650 000,00 €		65 000,00 €	293 000,00 €	292 000,00 €
	Fonds Concours 2017	730 000,00 €	72 000,00 €	329 000,00 €	329 000,00 €	
	Fonds Concours 2016	810 000,00 €	434 000,00 €	376 000,00 €		
		2 190 000,00 €	506 000,00 €	770 000,00 €*	622 000,00 €	292 000,00 €
		2 190 000,00 €				

* Sommes inscrites au BP2018

* ce montant sera ajusté au moment du vote du CA 2017

GAZ

La nouvelle répartition de la subvention d'équilibre entre le SIEIL et les communes (prise en charge respective 70% - 30%) a été prise en compte dans la présentation budgétaire ci-dessous. Par ailleurs, aucun reste à réaliser ne sera reporté fin 2017 car les subventions d'équilibre sur lesquelles le SIEIL s'est engagé à travers une délibération seront listées dans une annexe de la maquette budgétaire du BP 2018 prévue à cet effet.

Ainsi, en 2018, seules les subventions d'équilibre susceptibles d'être versées ont été prévues dans la présentation ci-dessous.

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	405 000,00 €	311 000,00 €	-23%
INVESTISSEMENT	350 000,00 €	269 000,00 €	-23%
Part SIEIL - Premier établissement réseaux (GPE)	50 000,00 €	102 000,00 €	104%
Part Commune - Premier établissement réseaux (GPE)	50 000,00 €	44 000,00 €	-12%
Part SIEIL - Extension réseaux (GEX)	125 000,00 €	86 000,00 €	-31%
Part Commune - Extension réseaux (GEX)	125 000,00 €	37 000,00 €	-70%
FONCTIONNEMENT	55 000,00 €	42 000,00 €	-24%
Contrôle du concessionnaire	30 000,00 €	15 000,00 €	-50%
Reversement aux communes d'une part de redevance	25 000,00 €	27 000,00 €	8%

	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL RECETTES	108 000,00 €	150 000,00 €	39%
INVESTISSEMENT	8 000,00 €	50 000,00 €	525%
Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GPE)	1 000,00 €	33 000,00 €	3 200%
Remboursement de la subv. D'équilibre par commune (GEX)	7 000,00 €	17 000,00 €	143%
FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	0%
Redevances de concession (R1)	100 000,00 €	100 000,00 €	0%

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)	161 000,00 €
---	---------------------

SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Pour la compétence SIG, les crédits inscrits sont en diminution par rapport à 2017 sous l'effet de la création du budget annexe PCRS.

Les inscriptions de 2018 ci-dessous correspondent notamment à la maintenance du Système d'Information Géographique (SIG) du SIEIL et son évolution vers un SIG plus dynamique en lien avec l'outil RAD's (gestion des actes d'urbanisme) mis à disposition gracieusement auprès des communes adhérentes. Le SIEIL continue dans le même temps la géolocalisation des réseaux souterrains et leur référencement sur l'outil cartographique.

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	1 144 000,00 €	35 000,00 €	-97%
INVESTISSEMENT	1 114 000,00 €	5 000,00 €	-100%
Matériel informatique	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
Prestations de services de numérisation de réseaux (sur compte de tiers)	100 000,00 €	-	-100%
Refonte des SI SIEIL (serveurs externes + fibre)	25 000,00 €	-	-100%
Acquisition matériel PCRS	984 000,00 €	Transfert Budget Annexe	n.s
FONCTIONNEMENT	30 000,00 €	30 000,00 €	0%
Intégration données	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Plateforme de visualisation des données hébergées	20 000,00 €	20 000,00 €	0%
	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL RECETTES	100 000,00 €	-	-100%
INVESTISSEMENT	100 000,00 €	-	-100%
Prestations de services de numérisation de réseaux (sur compte de tiers)	100 000,00 €	-	-100%
FONCTIONNEMENT	-	-	
Prélèvement sur cotisation statutaire	SUR BUDGET GÉNÉRAL		
PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)		35 000,00 €	

ENVIRONNEMENT

La fin du programme des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) aura lieu en 2017. Par conséquent, aucun crédit n'a été inscrit en 2018 au titre de ce programme. Les fonds de concours pour les véhicules électriques sont maintenus à hauteur de 70 000 € en 2018.

En faveur de la transition énergétique, le SIEIL crée une enveloppe de 500 000 € qui sera dédiée à un appel à projets auprès des communes en partenariat, notamment, avec l'ALE 37. Cet appel à projets, dont le cahier des charges est en cours de rédaction, sera présenté lors d'un prochain Comité syndical.

Enfin, le versement d'une subvention pour EnerSIEIL en lien avec la gestion des bornes a été prévue pour 250 000 €. Cette subvention est versée conformément aux précédentes délibérations du Comité syndical et au choix de limiter le coût de la recharge pour l'usager dans un objectif incitatif pour l'utilisation du véhicule électrique.

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	1 275 000,00 €	820 000,00 €	-36%
INVESTISSEMENT	1 275 000,00 €	570 000,00 €	-55%
Etudes complémentaires (hydraulique, biogaz, hydrolienne)	30 000,00 €	-	-100%
Appel à projets - Transition Energétique (fonds de concours)	-	500 000,00 €	n.s
Aides aux communes - photovoltaïque	15 000,00 €	-	-100%
Aides aux communes - véhicules électriques	130 000,00 €	70 000,00 €	-46%
Apport en Capital à EnerSIEIL (Emprunts et Fonds Propres)	670 000,00 €	-	-100%
Plan Croissance verte - bornes de charge véhicules électriques + Bornes de recharge ultra-rapide BCVE	430 000,00 €	-	-100%
FONCTIONNEMENT	-	250 000,00 €	n.s
Subvention versée à EnerSIEIL - Gestion des bornes	-	250 000,00 €	n.s
	RECETTES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL RECETTES	370 000,00 €	-	-100%
INVESTISSEMENT	370 000,00 €	-	-100%
Subvention ADEME - Bornes de charges véhicules électriques	350 000,00 €	-	-100%
Vente actions EnerSIEIL (SEM Yonne)	-	-	n.s
Participation des communes pour construction des bornes de charge	20 000,00 €	-	-100%
PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes)		820 000,00 €	

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Conformément à ses engagements avec le Conseil départemental, le SIEIL engagera, dès 2018, 1 000 000€ par an sur 5 ans dans le projet de déploiement du numérique en Touraine. En 2017, une enveloppe de 1 000 000 € avait été prévue. Au moment du BS 2017, celle-ci a été retirée afin d'être décalée sur l'exercice 2018.

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	4 000,00 €	1 000 000,00 €	n.s
INVESTISSEMENT	-	1 000 000,00 €	n.s
Fonds de concours pour le déploiement du numérique dans le département	-	1 000 000,00 €	n.s
FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	-	n.s
Adhésion au SMO Touraine Cher Numérique	4 000,00 €	-	n.s

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes) 1 000 000,00 €

COMMUNICATION

En 2018, les dépenses de communication représentent 142 000 € et sont en diminution de - 39 %. Ceci s'explique par l'absence en 2018 d'évènement majeur à organiser après deux années chargées (Congrès FNCCR en 2016 et 80 ans en 2017).

	DÉPENSES		
	BP + BS 2017	Proposition pour 2018	Evolution % 2017 / 2018
TOTAL DÉPENSES	234 000,00 €	142 000,00 €	-39%
Site internet	3 000,00 €	6 000,00 €	100%
Documents d'information obligatoires (CGCT - rapport d'activité, recueil des actes administratifs, rapports de contrôles etc.)	80 000,00 €	75 000,00 €	-6%
Documents de communication	20 000,00 €	34 000,00 €	70%
Communication pour les IRVE (stickage des bornes, inaugurations etc.)	20 000,00 €	-	-100%
Réalisation de vidéos promotionnelles	6 000,00 €	6 000,00 €	0%
Objets communicants - et agendas	20 000,00 €	12 000,00 €	-40%
Stickage et signalétique des bureaux	-	4 000,00 €	n.s
Congrès (Congrès des Maires etc.)	5 000,00 €	5 000,00 €	0%
Organisation d'événements : 80 ans du SIEIL	80 000,00 €	-	-100%

PRISE EN CHARGE SUR BUDGET GÉNÉRAL (Dépenses - Recettes) 142 000,00 €

ÉQUILIBRE GLOBAL - BUDGET PRINCIPAL

En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes restent stables, sous l'effet du transfert de certaines charges au budget annexe PCRS, compensé par l'externalisation de l'exploitation des réseaux d'Eclairage Public.

En dépenses d'investissement, la mise en place des AP/CP permet de stabiliser les crédits inscrits.

En recettes, le rattrapage en 2017 des montants inscrits au titre du FACÉ a pour effet d'augmenter les ressources attendues, et par conséquent de diminuer le besoin de financement sur cette même année.

C'est pour cette raison que le besoin de financement est plus important en 2018, sachant cependant que l'intégration du résultat du Compte Administratif de 2017 et la diminution des restes à réaliser auront pour effet de couvrir en totalité le besoin de financement présenté ci-dessous.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
	BP + BS 2017	BP 2018		BP + BS 2017	BP 2018
- Administration générale	2 799 000 €	2 440 000 €	- Administration générale	12 131 000 €	11 630 000 €
- Personnel	2 434 000 €	2 575 000 €	- Personnel	16 200 €	307 000 €
- Électricité	30 000 €	79 000 €	- Électricité	820 000 €	650 000 €
- Éclairage public	1 105 000 €	1 365 000 €	- Éclairage public	1 544 900 €	1 560 000 €
- Gaz	55 000 €	42 000 €	- Gaz	100 000 €	100 000 €
- SIG	30 000 €	30 000 €	- SIG	0 €	0 €
- Environnement	0 €	250 000 €	- Environnement	0 €	0 €
- Communications électroniques	4 000 €	0 €	- Communications électroniques	0 €	0 €
- Communication	234 000 €	142 000 €	- Communication	0 €	0 €
Total dépenses réelles de Fonctionnement (b)	6 691 000 €	6 923 000 €	Total recettes réelles de Fonctionnement (a)	14 612 100 €	14 247 000 €
Virement à la section d'investissement (a-b) = c	7 921 100 €	7 324 000 €			
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT (b + c)	14 612 100 €	14 247 000 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT (a)	14 612 100 €	14 247 000 €

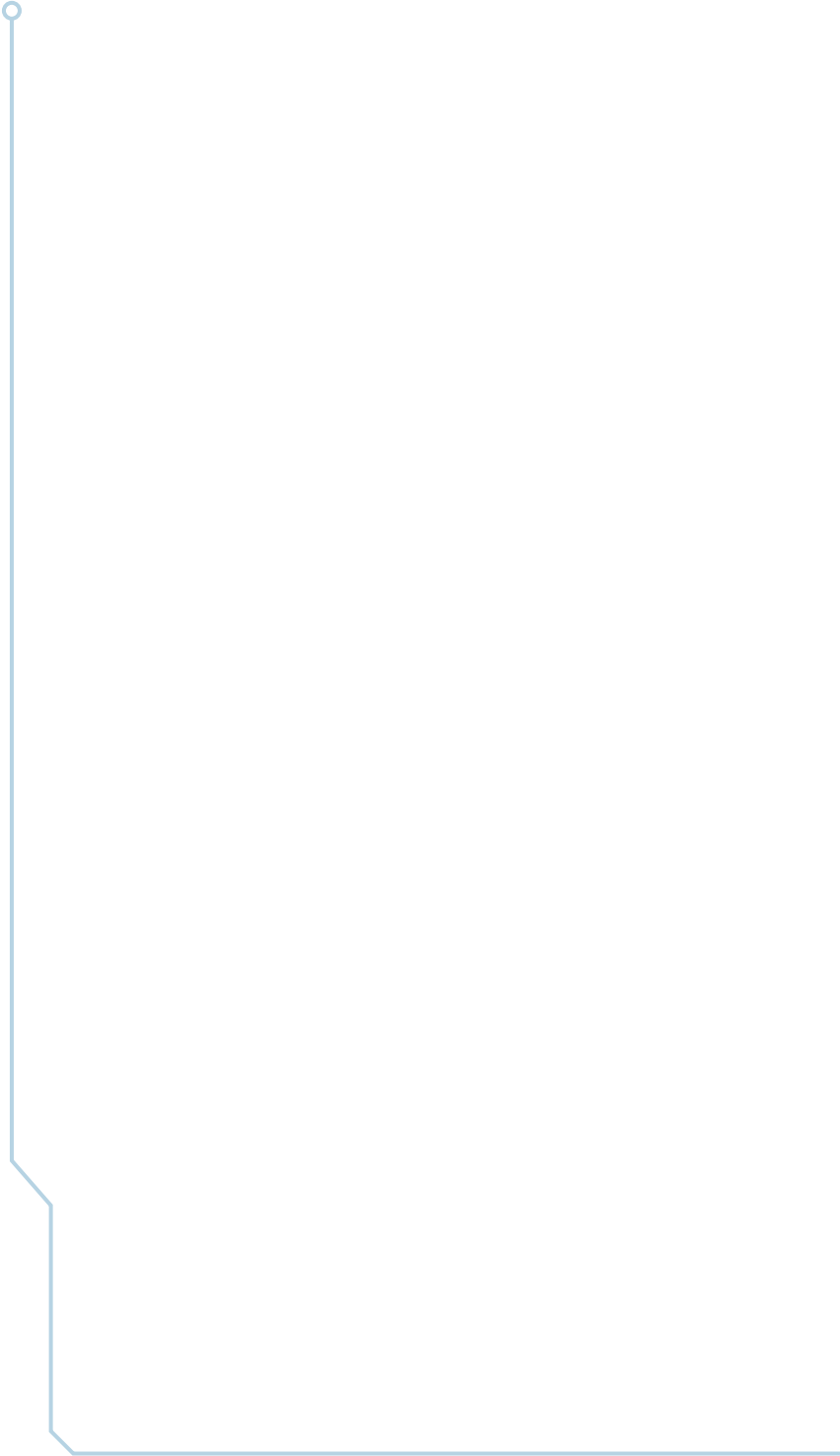
INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
	BP + BS 2017	BP 2018		BP + BS 2017	BP 2018
- Administration générale	245 000 €	603 000 €	- Administration générale	50 000 €	1 206 000 €
- Électricité	23 021 400 €	21 891 500 €	- Électricité	17 084 682 €	11 890 100 €
- Éclairage public	6 210 000 €	6 179 000 €	- Éclairage public	1 496 200 €	1 222 000 €
- Gaz	350 000 €	269 000 €	- Gaz	8 000 €	50 000 €
- SIG	1 114 000 €	5 000 €	- SIG	100 000 €	0 €
- Environnement	1 275 000 €	570 000 €	- Environnement	370 000 €	0 €
- Communications électroniques	0 €	1 000 000 €	- Communications électroniques	0 €	0 €
Total dépenses réelles d'Investissement (e)	32 215 400 €	30 517 500 €	Total recettes réelles d'Investissement (d)	19 108 882 €	14 368 100 €
			Virement de la section de fonctionnement (c)	7 921 100 €	7 324 000 €
			Besoin de financement (e - d - c) = f	5 185 418 €	8 825 400 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT (e)	32 215 400 €	30 517 500 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT (d + c + f)	32 215 400 €	30 517 500 €
TOTAL DÉPENSES	46 827 500 €	44 764 500 €	TOTAL RECETTES	46 827 500 €	44 764 500 €

PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)

EQUILIBRE GLOBAL - BUDGET ANNEXE PCRS BP 2018

Le Budget annexe PCRS sera créé au 1^{er} janvier 2018, comme SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il aura pour objet d'identifier les dépenses et les recettes liées à la mise en place d'un Plan de Corps de Rue Simplifié. Il sera indépendant du budget principal et sera financé par un Emprunt (dans cette hypothèse : 743 000 € empruntés sur 12 ans).

	2017 (Budget Principal)	Proposition pour BP 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
DÉPENSES	859 000,00 €	1 135 000,00 €	392 000,00 €	392 000,00 €
INVESTISSEMENT	782 000,00 €	844 000,00 €	66 000,00 €	71 600,00 €
- Logiciel	-	5 000,00 €	-	-
- Mobilier	-	15 000,00 €	-	-
- Matériel informatique PCRS	782 000,00 €	20 000,00 €	-	5 600,00 €
- Transfert Patrimoine du Budget Principal au Budget annexe PCRS	-	804 000,00 €	-	-
- Remboursement du capital	-	-	66 000,00 €	66 000,00 €
FONCTIONNEMENT	77 000,00 €	291 000,00 €	326 000,00 €	320 400,00 €
- Utilisation véhicule	0 €	13 000,00 €	13 000,00 €	11 400,00 €
- Maintenance	0 €	28 000,00 €	53 000,00 €	55 000,00 €
- Charges de personnel	77 000,00 €	250 000,00 €	254 000,00 €	248 000,00 €
- Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
RECETTES	-	1 135 000,00 €	392 000,00 €	392 000,00 €
INVESTISSEMENT	-	743 000,00 €	-	-
- Emprunt	0 €	743 000,00 €		
FONCTIONNEMENT	-	392 000,00 €	392 000,00 €	392 000,00 €
- Cotisations des collectivités membres & Participations d'autres collectivités	0 €	318 000,00 €	318 000,00 €	318 000,00 €
- Participation d'acteurs privés	0 €	74 000,00 €	74 000,00 €	74 000,00 €



12 - 14 rue Blaise Pascal
BP 51314
37013 TOURS CEDEX 1
Tél. : 02 47 31 68 68
Télécopie : 02 47 05 81 21
Courriel : sieil@sieil37.fr
Internet : www.sieil37.fr

